



5 décembre 2018

Monitoring du loup Bilan des dommages

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a dressé le bilan des dégâts causés par le loup entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2018. Neuf loups, dont quatre nouveaux individus, ont pu être formellement identifiés en Valais durant cette période. 269 animaux de rentes ont été tués sur l'ensemble du territoire cantonal. Malgré un monitoring intense toujours en cours, aucune reproduction n'a pu être établie jusqu'à fin octobre 2018.

269 animaux de rente tués

Dans le Haut-Valais, 79 animaux de rente (moutons) ont été tués sur les alpages et 26 sur les pâturages de printemps et d'automne entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2018. Dans le Valais central, 91 moutons ont été tués sur les alpages et 17 sur les pâturages de printemps et d'automne. Dans le Bas-Valais 56 moutons ont été tués sur les alpages.

Chargé de la protection des troupeaux, le Service de l'agriculture évalué chaque cas du point de vue de la protection et a conseillé les propriétaires de bétail. Selon les rapports des spécialistes du Service de l'agriculture, parmi les 269 animaux de rente tués, 98 l'ont été dans des conditions protégées, 70 dans des situations non-protégeables et 101 sans être protégés.

118'450 francs de dégâts

Le montant total des dégâts enregistré à ce jour, y compris les soins vétérinaires apportés aux animaux blessés, s'élève à 118'450 francs, à savoir 61'250 francs pour le Haut-Valais et 57'200 francs pour le Valais romand. La Confédération prend en charge 80% des montants des dommages. 63.5% des dommages se sont produits sur des animaux de rente non-protégés (37.5%) ou non-protégeables (26%).

Dégâts chez le gibier

Ce sont surtout les cerfs, les chevreuils, mais également les chamois qui ont été attaqués dans les différentes régions concernées. En tout, 37 animaux morts ont été comptabilisés. Ce nombre n'est cependant pas représentatif, car une grande partie des victimes demeurent introuvables : en hiver, les zones concernées sont difficilement accessibles, soit les jeunes animaux sont complètement dévorés en période de mise à bas ou les carcasses sont dispersées par les charognards. Tout comme l'année dernière, les gardes-chasses ont constaté à différents endroits des déplacements inhabituels de gibier et de prédateurs qui suivent les différents ongulés. Cela peut remettre en cause la fonction protectrice des districts francs et influencer négativement les résultats de la chasse. L'influence réelle de la présence du loup sur le gibier commence à se manifester dans quelques régions où sa présence est permanente. Elle ne se clarifiera qu'à moyen terme.

Présence du loup dans le canton

Les analyses ADN ont permis l'identification formelle de neuf loups dans le canton. Deux nouvelles louves, F40 dans la région du Val d'Illiez ainsi que F41 dans le Val d'Entremont, s'ajoutent aux animaux déjà connus et répertoriés cette année (M59, M73, M82, M88, M89,



F24, et F28). La présence de ces deux femelles a été constatée pour la première fois en suisse fin novembre 2018.

Fin octobre et début novembre 2018, le SCPF a constaté, pour la première fois cette année, 3, respectivement 4 loups simultanément sur deux pièges photographiques dans la région du Vallon de Réchy. Il ne s'agit pas de jeunes loups nés cette année. Le monitoring en cours permettra de préciser ces prochains mois la composition exacte du groupe et s'il s'agit d'une meute au sens défini par l'annexe 4 du concept Loup Suisse. A proximité de la région d'Augstbord, entre le Val d'Anniviers et le Val des Dix, tout comme dans le Val d'Entremont, des femelles et des mâles évoluant ensemble ont été observés. Par conséquent, la probabilité d'une formation de meute et d'une nouvelle reproduction durant l'année prochaine sur le territoire cantonal augmente.

Tirs autorisés mais non réalisés

En s'appuyant sur les dispositions de la loi fédérale sur la chasse et de son ordonnance, deux autorisations de tir ont été délivrées fin septembre, début octobre 2018 pour les régions du Haut-Valais et du Valais central. Malgré la période de la chasse haute, le prélèvement des loups n'a pu être réalisé. Les prédateurs ont été aperçus plusieurs fois par les chasseurs, mais en dehors des périmètres de tir définis par la législation. Dès la fin de la chasse haute, la plupart des animaux de rente ont été désalpés, rendant l'autorisation de tir caduque puisque les risques de prédateurs des troupeaux n'existaient plus sur ces alpages.

Investissement temps

Pour la période de janvier à fin octobre 2018, les gardes-chasse ont travaillé 3180 heures spécifiquement sur l'espèce loup, (gestion des dégâts occasionnés aux animaux de rente, monitoring et autorisation de tir). La majorité de ces heures sont imputables à l'expertise sur le terrain et la gestion des dommages. Les procédures de compensation requièrent une grande quantité de documents de la part du gardiennage. Du côté du traitement purement administratif des dossiers liés aux loups, communication comprise, le personnel spécialisé du SCPF a investi plus de 600 heures de travail.

Conseil pour la protection des troupeaux

Les spécialistes cantonaux de protection des troupeaux conseillent et soutiennent les agriculteurs en situation difficile face aux prédateurs. Courant 2018, 114 consultations spécifiques ont eu lieu sur les alpages et les exploitations agricoles. Ces consultations concernaient la coordination, le soutien technique sur le terrain et l'introduction de mesures de protection réalisables et acceptables à moyen et long terme, tant sur les alpages que dans les exploitations agricoles. Les spécialistes mandatés ont investi environ 2'100 heures dans l'accompagnement des problèmes liés aux loups.

Les mesures mises en place par les agriculteurs dans les régions concernées, ont eu pour résultat une protection adéquate des animaux de rente. Le service de l'agriculture prolonge son contrat pour une période de trois ans avec la société « Herdenschutz GmbH », pour la gestion de ces dossiers.

Personnes de contact

Yvon Crettenand, biologiste pour le Valais Romand, Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune, 027 606 70 11

Sascha Wellig, biologiste pour le Haut-Valais, Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune, 027 606 70 06

André Summermatter, responsable protection des troupeaux, Service de l'agriculture, 027 606 79 30